

Journée de formation en droit du travail - 7 février 2022

Personnes concernées Directeur-trice d'institution, personnes en charge du personnel au sein de l'institution, autres employé-e-s prévoyant d'exercer une fonction dirigeante

Lieu Locaux de PEP - avenue de Montoie 36 - 1007 Lausanne

Coût CHF 250.- par personne hors réseaux FAJE
CHF 220.- par personne pour les réseaux FAJE acquittant la contribution-socle PEP
(inclut la journée de formation, le support de cours, le repas)

Programme

09 h 00	Accueil des participant-e-s
09 h 15	Introduction juridique générale (droit privé/droit public/grands principes juridiques et procéduraux)
09 h 45	Textes légaux en droit du travail
10 h 15	L'engagement du personnel (contrat, temps d'essai, salaire)
10 h 45	Pause-café
11 h 15	L'organisation du travail (horaires, confidentialité, durée, congé, vacances, maladie et accident)
12 h 00	Questions/discussion
12 h 30	Pause de midi
14 h 00	La résiliation du contrat
14 h 45	Les contrats spéciaux (stage, apprentissage, ORP)
15 h 30	Petit aparté : la responsabilité des structures (maltraitements parentaux, maltraitements par des employés, etc.)
16 h 00	Questions/discussion
16 h 30	Fin

Inscription à compléter via le [formulaire en ligne](#) **au plus tard le 15 décembre**

Coordonnées bancaires pour la finance d'inscription :

Banque : PostFinance AG, Mingerstrasse 20, CH-3030 Berne

Compte : CCP 12-683646-5

IBAN : CH22 0900 0000 1268 3646 5

BIC : POFICHBEXX

Nom et adresse : Virginie Rodigari, CH-1006 Lausanne

Lors de votre versement, merci de mentionner comme référence « Formation PEP ». Vous voudrez bien vous acquitter de la finance d'inscription au plus tard le 31 décembre 2021. A défaut, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Conditions d'annulation :

- sans frais jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- remboursement de 50% de la finance d'inscription en cas d'annulation jusqu'au 15 janvier 2022 (ou possibilité de se faire remplacer par une tierce personne) ;
- aucun remboursement en cas d'annulation après le 15 janvier 2022 (mais possibilité de se faire remplacer par une tierce personne).

L'attention des personnes inscrites est attirée sur le fait que la formation pourrait être annulée, dans l'hypothèse où le nombre de participant-e-s n'est pas suffisant. Le cas échéant, un remboursement total de la finance d'inscription interviendra.